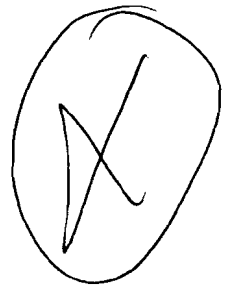


utilisateurs étrangers à la région » + «

détecteurs coûteux » + « recherches nocturnes » + « site archéologique connu » laissait clairement penser qu'il pouvait s'agir de pilleurs « professionnels ». En conséquence, l'Etat (DRAC-SRA) a porté plainte et saisi le Procureur de la République de la gravité potentielle de ces faits.

Noureddine a poursuivi ses rondes de surveillance aléatoires et c'est dans la nuit du 16 novembre, vers 23h30, qu'il a repéré deux nouveaux prospecteurs, dans une parcelle agricole plus éloignée, mais toujours dans l'emprise de la ville antique (une nécropole ?). Son appel au 17 a été suivi de l'arrivée de gendarmes, malheureusement peu discrets, qui ont fait fuir les clandestins. Aucune interpellation ou constatation n'a donc pu être effectuée.

Pour compléter la première affaire, l'un d'entre nous (YP) s'est donc rendu sur place le 18 novembre au matin, pour constater la présence des trous de pillage, et a établi un procès-verbal de prospections et fouilles sans autorisation transmis le jour même au Procureur. Il convient de noter que ces trous étaient très superficiels et n'excédaient pas la couche de labour. Noureddine n'ayant pas vu ou entendu de voiture après le départ des gendarmes, il est permis de supposer que les pilleurs du 16 novembre étaient différents de ceux du 20 septembre, et, peut-être, d'origine locale (venus à pied avec un matériel plus standard ?).



Quelques un des stigmates observés sur le site de Mâlain. (cliché SRA Bourgogne, novembre 2008)

Ces deux affaires montrent clairement la vulnérabilité d'un site archéologique vaste et bien connu par ses différentes publications. Elles prouvent que ces pilleurs, « professionnels » ou amateurs, ont une pleine conscience du caractère illégal de leurs recherches, puisqu'ils les pratiquent de nuit en toute discrétion. Elles mettent en lumière le manque d'information et tout simplement de sensibilisation des brigades de gendarmerie, par rapport à la législation en vigueur.

Pour un archéologue qui sacrifie ses nuits à surveiller un site qu'il connaît bien, combien d'autres sites archéologiques équivalents sont-ils pillés, sans que nul n'en soit informé ?

[Retour au sommaire](#)



## ARTICLES

[La protection des biens culturels et la détection de métaux](#)